



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 18 décembre 2023 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023

2023-12-722 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire lit un hommage pour annoncer le décès d'un ancien conseiller municipal :

(version intégrale bilingue)

It is with a heavy heart that I announce the passing of a dear friend and a dedicated public servant, a man who left an indelible mark on our community. Today, we remember and pay tribute to former City Councillor Roy Baird who represented District 5 from 2005 to 2013.

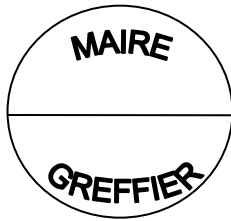
Résidant à Beaconsfield depuis plus de 80 ans, Roy était témoin de la croissance et de l'évolution de notre ville. Son engagement envers le bien-être de notre communauté s'étendait bien au-delà des murs de cette salle du conseil. En fait, il était une figure incontournable de la communauté de l'Ouest-de-l'île, un homme qui incarnait l'esprit de Beaconsfield.

In addition to his service on the City Council, he was a founding member of the Beaconsfield Men's SloPitch league. His passion for sports and camaraderie was evident, and he played a pivotal role in fostering a sense of community through friendly competition. The memories created on those baseball diamonds will forever be etched in the hearts of those who had the privilege to play alongside him.

Moreover, his dedication extended to the younger generation through his active involvement in the Beaconsfield Minor Hockey Association.

One could not talk about his life without mentioning his unwavering dedication to the St. Edmund of Canterbury parish. His faith was not just a personal endeavour; it was a driving force that inspired positive change.

Aujourd'hui, nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis, en particulier à son épouse Louise et à ses fils Roy, Chris et Greg. Alors que nous pleurons la perte d'un phare à Beaconsfield, célébrons également une vie bien



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

vécue, une vie dédiée à la communauté et à la famille.

Please join me in a moment of silence as we remember and pay our respects to a man who will forever hold a special place in the heart of Beaconsfield.

Son Honneur le maire invite le commandant du PDQ1, François Sauvé à fournir des mises à jour et des informations concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

La greffière annonce le début de la période de questions.

Une résidente indique que le tarif de 10 \$ pour un permis d'application de pesticide devrait être augmenté et que l'interdiction des rodenticides à l'extérieur devrait être étendue également à l'intérieur. Elle indique qu'elle aimerait que les services animaliers soient inscrits au budget. Elle se demande pourquoi le refuge pour animaux de la Ville n'est pas sur le site Internet. Elle demande également ce qui arrive aux animaux non réclamés.

Son Honneur le maire la remercie et indique que ses suggestions seront étudiées par l'administration. Il indique que Beaconsfield ne possède pas de refuge pour animaux, qu'il y a un espace pour garder les animaux pendant 72 heures si nécessaire. L'espace n'est pas accessible au public. Il ajoute que l'expérience de la Ville à ce sujet démontre que tous les chiens sont réclamés dans un délai de 72 heures. Il indique qu'il existe des règlements provinciaux qui encadrent les règles concernant l'euthanasie des chiens dangereux et que Beaconsfield les applique.

Un résident indique qu'il n'y a pas de lumière, la nuit, dans le stationnement de la Plaza Elm depuis la tempête de verglas du printemps dernier. Il demande si la Ville peut obliger le propriétaire à assurer l'éclairage.

Le directeur général indique qu'il n'y a pas de dispositions dans le règlement de la Ville obligeant le propriétaire d'une propriété privée à se conformer à cette demande, mais la Ville communiquera certainement avec le propriétaire.

La période de questions se termine à 20 h 14.

10. PROCÈS-VERBAL

- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 novembre 2023
-

2023-12-723 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 novembre 2023 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.1 Octroi du contrat GRE-COMM 2023-02 concernant l'impression des outils de communication de la Ville de Beaconsfield pour l'année 2024 (Contact et Info-flash) au soumissionnaire unique et conforme, soit Accent Impression inc., pour la somme de 56 102,05 \$, toutes taxes incluses
-

2023-12-724 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat GRE-COMM 2023-02 concernant l'impression des outils de communication de la Ville de Beaconsfield pour l'année 2024 (Contact et Info-flash) au soumissionnaire unique et conforme, soit Accent Impression inc., pour la somme de 56 102,05 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-145-00-441.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 20.2 Autorisation d'une dépense additionnelle de 81 168,53 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat 590-22-GC concernant la rue Cypress, réfection des infrastructures
-

- 2023-12-725 CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-234 adoptée à la séance du 20 juin 2022 relativement à l'octroi du contrat 590-22-GC concernant la rue Cypress, réfection des infrastructures au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), pour la somme de 304 076,84 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des travaux nécessaires additionnels ont été identifiés à la réalisation du contrat 590-22-GC et engendrent des coûts imprévus pour la somme de 81 168,53\$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT les contingences prévues à l'Annexe A du Règlement d'emprunt BEAC-145 et applicables au projet de l'Annexe C intitulé « Reconstruction de l'aqueduc et de l'égout sanitaire sur la rue Cypress, 80 m.li. »

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser une dépense additionnelle de 81 168,53 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 590-22-GC concernant la réfection de la rue Cypress, réfection des infrastructures;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée en partie par le Règlement d'emprunt BEAC-145 et tout excédent par le surplus réservé pour les infrastructures.

- 20.3 Approbation d'une offre de service pour un Plan directeur de transports actifs réalisé par Vélo Québec pour la somme de 45 869 \$, toutes taxes incluses
-

- 2023-12-726 CONSIDÉRANT que la Ville veut se munir d'un Plan directeur de transports actifs pour consolider et développer davantage ses réseaux piétons et cyclables;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'offre de service concernant l'élaboration d'un Plan directeur de transports actifs pour consolider et développer davantage ses réseaux piétons et cyclables à Vélo Québec, pour la somme de 45 869 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-411. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé pour services professionnels.

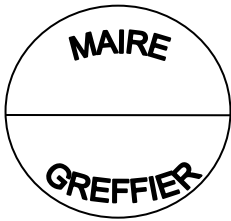
30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 18 décembre 2023, et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 novembre 2023 au 19 novembre 2023 et du 21 novembre 2023 au 6 décembre 2023, pour un déboursé total de 2 455 970,74 \$
-

- 2023-12-727 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 18 décembre 2023 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 664 024,13 \$; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 novembre 2023 au 19 novembre 2023 et du 21 novembre 2023 au 6 décembre 2023, totalisant 1 343 746,20 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 448 200,41 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 2 455 970,74 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Autorisation de procéder à des virements budgétaires

2023-12-728 CONSIDÉRANT l'article 13 du Règlement BEAC-029 intitulé « Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire »;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le trésorier à effectuer les virements budgétaires et les affectations de surplus proposés pour 2023.

30.3 Approbation d'un appui financier de 250 \$ à l'Association de ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans le programme du 42e tournoi annuel de ringuette pour l'année 2024

2023-12-729 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 250 \$ à l'Association de ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans leur programme du 42e tournoi annuel de ringuette pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2024.

30.4 Approbation d'un appui financier de 350 \$ à Ella Robins pour sa participation aux Championnats canadiens néo-juniors courte piste 2023 à Calgary (Alberta) du 10 au 12 novembre 2023

2023-12-730 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 350 \$ à Ella Robins pour sa participation aux Championnats canadiens néo-juniors courte piste 2023 à Calgary (Alberta) du 10 au 12 novembre 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992.

D'émettre le chèque au nom père, Simon Robins.

30.5 Approbation d'un appui financier de 252,14 \$ à chacune des 12 associations communautaires et culturelles représentant jusqu'à 50 % des frais de base de la prime d'assurance responsabilité de BFL pour l'année 2024

2023-12-731 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 252,14 \$ à chacune des 12 associations communautaires et culturelles représentant jusqu'à 50 % des frais de base de la prime d'assurance responsabilité de BFL pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

30.6 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement municipalités de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014

2023-12-732 CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009000-2 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 525 001,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beaconsfield y a investi une quote-part de 54 049,00 \$ représentant 10,295 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

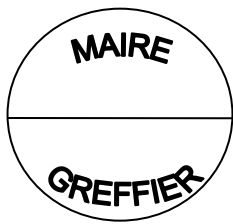
CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield demande que le reliquat de 15 193,17 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Municipalités de l'Île de Montréal dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-113-2 intitulé « Règlement modifiant les dispositions du règlement BEAC-113, concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Beaconsfield »

2023-12-733 La conseillère Peggy Alexopoulos dépose le projet de Règlement BEAC-113-2 intitulé « Règlement modifiant les dispositions du règlement BEAC-113, concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Beaconsfield » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-154 intitulé « Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection »

2023-12-734 La conseillère Dominique Godin dépose le projet de Règlement BEAC-154 intitulé « Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-155 intitulé « Règlement sur les tarifs – janvier 2024 »

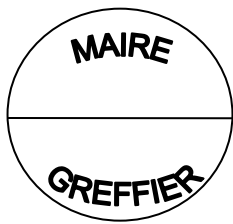
2023-12-735 Le conseiller Martin St-Jean dépose le projet de Règlement BEAC-155 intitulé « Règlement sur les tarifs – janvier 2024 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.4 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement 640-36 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau »

2023-12-736 Le conseiller Robert Mercuri dépose le projet de Règlement 640-36 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.5 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-156 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 202 »

2023-12-737 Le conseiller Roger Moss dépose le projet de Règlement BEAC-156 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2024 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 40.6 Adoption du Règlement BEAC-117-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 552 300 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 589 200 \$ »
-

- 2023-12-738 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-117-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 552 300 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 589 200 \$ ».

45. URBANISME

- 45.1 Demande de dérogations mineures pour la propriété située au 215, Elm
-

- 2023-12-739 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de dérogations mineures a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 29 novembre 2023 pour la propriété située au 215, Elm;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures est : 1) d'autoriser que le stationnement de plus de 465 mètres carrés soit aménagé de façon à créer un système de rétention souterrain, alors que le règlement de zonage prescrit qu'un stationnement de plus de 465 mètres carrés doit être aménagé de façon à créer un système de bio-rétention 2) d'autoriser qu'une seule case de stationnement soit aménagée et réservée aux personnes handicapées pour un stationnement de 81 cases, alors que le règlement de zonage prévoit qu'un minimum de 1 case par tranche de 25 cases soit aménagée et réservée aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogations mineures afin : 1) d'autoriser que le stationnement de plus de 465 mètres carrés soit aménagé de façon à créer un système de rétention souterrain, alors que le règlement de zonage prescrit qu'un stationnement de plus de 465 mètres carrés doit être aménagé de façon à créer un système de bio-rétention 2) d'autoriser qu'une seule case de stationnement soit aménagée et réservée aux personnes handicapées pour un stationnement de 81 cases, alors que le règlement de zonage prévoit qu'un minimum de 1 case par tranche de 25 cases soit aménagée et réservée aux personnes handicapées pour la propriété située au 215, Elm;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de dérogations mineures afin : 1) d'autoriser que le stationnement de plus de 465 mètres carrés soit aménagé de façon à créer un système de rétention souterrain, alors que le règlement de zonage prescrit qu'un stationnement de plus de 465 mètres carrés doit être aménagé de façon à créer un système de bio-rétention 2) d'autoriser qu'une seule case de stationnement soit aménagée et réservée aux personnes handicapées pour un stationnement de 81 cases, alors que le règlement de zonage prévoit qu'un minimum de 1 case par tranche de 25 cases soit aménagée et réservée aux personnes handicapées pour la propriété située au 215, Elm.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon
-

- 2023-12-740 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que l'objectif sur le projet de construction, d'agrandissement ou de modification respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le projet de construction ou d'agrandissement reprend les éléments de volumétrie dominants dans le secteur et (2) le projet de construction ou d'agrandissement ou de modification fait appel aux matériaux de revêtement dominants dans le secteur ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon.

- 45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen
-

- 2023-12-741 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur les matériaux de revêtement extérieur sont durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à ces objectifs et critères, le requérant devrait proposer un revêtement de type Maibec de couleur « gris pâle » et un revêtement de pierre naturel;

CONSIDÉRANT que de nouveaux plans ont été déposés le 13 décembre 2023 qui, selon le Comité consultatif d'urbanisme, répondent aux objectifs et critères à respecter;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

principal situé au 135, Evergreen, **selon les plans déposés le 13 décembre 2023.**

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 191, Stonehenge

2023-12-742 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 191, Stonehenge a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 191, Stonehenge;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 191, Stonehenge.

- 45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 426, Greenwood

2023-12-743 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 426, Greenwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 426, Greenwood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 426, Greenwood.

- 45.6 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 30, Madsen

2023-12-744 CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2023, le Conseil a adopté la résolution 2023-09-616 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 30, Madsen;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 30, Madsen;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 30, Madsen.

45.7 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 173, Beacon Hill

2023-12-745 CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2022, le Conseil a adopté la résolution 2022-11-462 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 173, Beacon Hill;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 173, Beacon Hill;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 173, Beacon Hill.

45.8 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 26, Beaconsfield

2023-12-746 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 26, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 26, Beaconsfield;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 26, Beaconsfield.

- 45.9 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 219, Sherwood

-
- 2023-12-747 **CONSIDÉRANT** QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 219, Sherwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour la réalisation de travaux de remblai lors de la séance du 29 novembre 2023 et est d'avis que l'objectif de minimiser les impacts sur les propriétés voisines n'est pas respecté parce que les critères sur (1) les niveaux de sol projetés évitent la construction de murs de soutènement (2) que les niveaux de sol projetés le long des limites de terrains s'ajustent au niveau du sol des terrains adjacents et (3) lorsque la topographie naturelle du terrain existant est prononcée, les niveaux du sol projetés visent à créer des paliers afin de permettre la réalisation d'un aménagement paysager de qualité et empêcher les perturbations liées au drainage naturel des propriétés adjacentes ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 219, Sherwood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande pour la réalisation des travaux de remblai sur la propriété située au 219, Sherwood.

50. RESSOURCES HUMAINES

- 50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Inspecteur en canopée au poste 7108

-
- 2023-12-748 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Jimmy Khai au poste 7108, à titre d'Inspecteur en canopée, à compter du 8 janvier 2024;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 1 du groupe de traitement 8 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 8 janvier 2024.

51. NOMINATION D'ÉLUS

- 51.1 Désignation du maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2024

-
- 2023-12-749 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner la conseillère Dominique Godin à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2024.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023

2023-12-750 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 7 novembre 2023

2023-12-751 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 7 novembre 2023.

53.3 Nomination d'un membre du Comité consultatif de culture et loisirs

2023-12-752 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la nomination d'Andrea Baldoni à titre de membre du Comité consultatif de culture et loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

53.4 Renouvellement de mandat de membres du Comité consultatif des finances

2023-12-753 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats de Frank Belvedere et Pamela Hunt à titre de membres du Comité consultatif des finances, à compter du 18 décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

53.5 Renouvellement de mandat de membres au Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA)

2023-12-754 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats de Virginia Bell, John Gradwell, Raimo Heyduck et Leona Kemp à titre de membres au Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) à compter du 18 décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

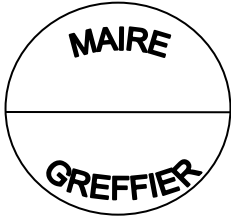
53.6 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif de l'environnement

2023-12-755 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats de membres du Comité consultatif de l'environnement, à compter du 18 décembre 2023, jusqu'au 31 décembre 2025 :

Glen Choma
Mark Cartile
Marianne Déry
Renée Wilson
Alison Smiley

60. GÉNÉRAL

60.1 Dépôt du registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du Conseil en 2023



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2023-12-756 Le Conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du Conseil en 2023.

60.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

2023-12-757 ATTENDU QUE selon les articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du Conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ou dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer en séance du Conseil une déclaration écrite mentionnant tout intérêt pécuniaire dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans les personnes morales, sociétés et entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires du maire Georges Bourelle et des conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Peggy Alexopoulos, lesquelles sont acceptées telles que déposées, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

60.3 Dépôt du Plan d'action municipal annuel à l'égard des personnes handicapées

2023-12-758 Le Conseil prend note du dépôt du Plan d'action municipal annuel à l'égard des personnes handicapées.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 23 novembre 2023

2023-12-759 Son Honneur le maire dépose un document intitulé « Budget 2024 PDI 2024-2033, Rapport et recommandations » par la Commission des finances de l'Agglomération. Il indique qu'il contient le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue et le rapport de l'opposition officielle à la Ville de Montréal.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

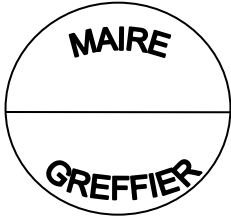
2023-12-760 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour novembre 2023;
Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour août, septembre, et octobre 2023;
Rapport et analyse concernant la poursuite du programme de traitement des frênes dans la lutte contre l'agrile du frêne selon l'approche SLAM;
Verglas du 5 avril 2023 et panne de courant prolongée : suivi des recommandations du rapport de mai 2023;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion;
Rapport et recommandation au Conseil – Imagine Centennial.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 37.

MAIRE

GREFFIÈRE